

Hépatite auto-immune

① paru le 21/02/2020 • adapté au contexte belge francophone

Un guide-patient est un outil réalisé pour vous aider à faire des choix pour votre santé. Il vous propose des informations basées sur la recherche scientifique. Il vous explique ce que vous pouvez faire pour améliorer votre santé ou ce que les professionnels peuvent vous proposer lors d'une consultation. Bonne lecture!

De quoi s'agit-il?

L'hépatite est une inflammation du foie. L'adjectif « auto-immun » signifie que la cause est une réaction du système immunitaire contre les cellules du foie. On ignore encore pourquoi le corps réagit comme cela.

Chez qui et à quelle fréquence survient-elle?

Environ 17 personnes sur 100 000 souffrent d'hépatite auto-immune. Dans 70 à 80 % des cas, il s'agit de femmes, et, 1 fois sur 2, elle a moins de 30 ans.

Comment la reconnaître?

Dans la forme légère, l'affection peut évoluer sans la moindre plainte. Les premiers symptômes sont généralement vagues, comme une <u>fatigue</u>, une perte d'appétit (avec un dégoût pour la nourriture grasse et l'alcool), une <u>perte de poids</u>, ...

Chez 30 à 40 % des personnes atteintes, l'affection débute de manière très soudaine, par une jaunisse - c'est-à-dire une coloration jaune de la peau et du blanc des yeux. Des petits points rouges ramifiés peuvent apparaître sur la peau en raison de la dilatation des vaisseaux sanguins. Ils disparaissent lorsque vous exercez une pression avec le doigt.

Des maux de ventre et des douleurs articulaires peuvent également survenir.

Comme le foie intervient aussi dans la fabrication des hormones, les femmes peuvent <u>ne plus avoir de règles</u> et les hommes peuvent développer une <u>gynécomastie (apparition de seins)</u>.

À un stade avancé survient une <u>cirrhose du foie</u>. Le foie ne fonctionne plus correctement et la formation de cicatrices dans le foie bloque la circulation sanguine. Une coloration rouge de la paume des mains est un symptôme caractéristique. Le ventre peut aussi gonfler à cause de l'accumulation de liquide (ascite).

Sur 10 personnes atteintes d'hépatite auto-immune, 4 souffrent simultanément d'autres maladies auto-immunes.

Comment le diagnostic est-il posé?

En l'absence de symptômes, le diagnostic est souvent découvert par hasard à l'occasion d'un bilan sanguin : les tests hépatiques sont anormaux. Le médecin peut parfois palper un foie et une rate dilatés lors d'un examen du ventre.

Un diagnostic définitif nécessite une biopsie du foie. La procédure est réalisée sous anesthésie locale et consiste à prélever un petit bout de tissu du foie à l'aide d'une aiguille, puis à l'envoyer au laboratoire pour analyse. Si la maladie évolue, la biopsie doit être répétée tous les 2-3 ans.

Que pouvez-vous faire?

Évitez l'alcool car il est toxique pour le foie.

Évitez également de prendre des médicaments sans l'avis de votre médecin ou du pharmacien. En effet, de nombreux médicaments sont dégradés par le foie. Limitez-vous donc aux médicaments prescrits par le médecin.

Que peut faire votre médecin?

Les formes légères et modérées peuvent disparaître spontanément, sans traitement.

Dans le cas d'une hépatite auto-immune grave, le traitement consiste en médicaments qui freinent le système immunitaire, comme la cortisone et l'azathioprine. Les médicaments doivent être poursuivis tant qu'une biopsie n'a pas prouvé que la maladie n'est plus active.

Si elle n'est pas traitée, l'hépatite auto-immune peut mettre la vie en danger. Avec un traitement, 8 à 9 patients sur 10 sont encore en vie après 10 ans.

Si le foie ne fonctionne plus, une greffe peut être nécessaire.

En savoir plus?

- Bien me préparer à une biopsie du foie CHU Montréal
- Alcool, le point sur votre consommation Stop ou encore ?
- <u>Corticostéroïdes CBIP Centre Belge d'Information Pharmacothérapeutique</u>
- Azathioprine CBIP Centre Belge d'Information Pharmacothérapeutique
- Reprendre mes activités après une transplantation CHU Montréal

Source

Guide de pratique clinique étranger 'Hépatite auto-immune' (2000), mis à jour le 12.05.2017 et adapté au contexte belge le 01.10.2019 – ebpracticenet